

GROUPE D'ETUDE 3.1 INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET SURETE DES TRANSPORTS

GE 3.1.1. Intégrer la sûreté aux autres thèmes liés aux infrastructures et aux transports

Stratégies / Objectifs

- A partir des résultats du rapport final du *GE C.1* (PS 2016-2019), contribution adaptée aux CT/ GE PIARC suivants :
 - *CT 1.1 Performance des administrations de transport*
 - *CT 1.4 Changement climatique et résilience du réseau routier*
 - *CT 1.5 Gestion des catastrophes*
 - *CT 2.1 Mobilité en milieu urbain*
 - *CT 2.2 Accessibilité et Mobilité en milieu rural*
 - *CT 2.3 Transport de marchandises*
 - *CT 2.4 Exploitation des réseaux routiers/TI*
 - *GE 2.1 Les nouvelles mobilités et leur impact sur les infrastructures routières et les transports*
 - *CT 3.1 Sécurité routière*
 - *CT 3.3 Gestion du patrimoine*
 - *CT 4.2 Ponts*
 - *CT 4.4 Tunnels*
 - *Comité de terminologie*
- Audit, test et surveillance : le processus d'évaluation des considérations de sécurité (SCA)

Le rapport final "Sûreté des infrastructures routières" du *GE C.1* de PIARC (PS 2016-2019), a défini les principes généraux d'une approche axée sur la sûreté ainsi que les recommandations techniques et opérationnelles pour se protéger contre une série de menaces physiques et cybernétiques.

Les questions associées à l'infrastructure routière sont variées et complexes ; compte-tenu de l'utilisation croissante des systèmes cyberphysiques dans leur surveillance et leur gestion, davantage de disciplines impliquées dans le cycle de vie des actifs routiers doivent avoir une compréhension et une appréciation des questions de sûreté qui se posent. En outre, la complexité moderne des questions routières exige une attitude holistique et, par nature, la sécurité est contraire à une approche cloisonnée et des compétences transversales sont nécessaires. Il est donc nécessaire d'injecter des connaissances dans le travail actuellement entrepris par chacun des CT/ GE de PIARC qui sont affectés par des risques de sûreté.

Au cours du cycle 2016-2019, le *GE C.1* n'a pas établi de coopération entre ses travaux et ceux entrepris par les CT ou les GE. Par conséquent, un aspect important à intégrer dans le cycle 2020-2023 sera d'identifier des corrélations, de proposer les apports nécessaires, de construire les relations avec les comités techniques et les groupes d'étude intéressés et de travailler avec eux pour intégrer le contenu et les concepts qui auront été produits. Il sera essentiel d'examiner non seulement les risques actuels pour la sûreté, mais aussi ceux qui sont susceptibles d'évoluer dans une perspective nationale et internationale.

Une attention particulière devra être accordée aux considérations de sûreté en ce qui concerne les véhicules automatisés et les routes intelligentes. Le rapport produit par la GE B.1 "Conception des routes et des infrastructures pour des solutions de transport innovantes" (PS 2016-2019) intitulé "Véhicules connectés", reconnaît que la sûreté est un défi important à relever par des experts compétents. Un nouveau *GE B.2 " Véhicules automatisés : défis et opportunités pour les opérateurs routiers et les autorités routières "* a été créée en 2018 et ses travaux doivent précisément s'achever en 2020, juste au début du cycle 2020-2023.

En plus de fournir des orientations de haut niveau aux différents spécialistes des infrastructures routières sur l'intégration de la sûreté et de la sécurité, le *GE 3.1* produira un document d'orientation plus détaillé sur l'utilisation d'un processus d'évaluation des considérations de sûreté (SCA) qui peut non seulement

faciliter l'intégration d'une approche holistique de la sûreté au sein et entre les gestionnaires d'infrastructures routières et leurs chaînes d'approvisionnement, mais aussi maintenir le nombre et la gravité des incidents de sûreté à un niveau minimum tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Ce *GE 3.1* devra élaborer un rapport complet comprenant les recommandations pour chaque CT/ GE concernant la sensibilisation à la sûreté et l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion de mesures pratiques et appropriées d'atténuation des risques et fournir un glossaire spécialisé au Comité de terminologie.

Un atelier final ou un séminaire sera organisé afin de diffuser et partager les connaissances sur les mesures de sûreté holistiques pour faire face aux menaces de sécurité physique et cybernétique sur la base du contenu du rapport final du *GE 3.1.*, et pour sensibiliser et encourager les administrations routières et les exploitants à intégrer la sûreté dans leur organisation et à promouvoir l'utilisation du processus SCA.

Production attendue	Délais prévus
<ul style="list-style-type: none">• Revue de la littérature	<ul style="list-style-type: none">• Octobre 2020
<ul style="list-style-type: none">• Rapport complet	<ul style="list-style-type: none">• Novembre 2021
<ul style="list-style-type: none">• Atelier/Séminaire	<ul style="list-style-type: none">• Juin 2022